

dait simplement que le prix fût fixé par voie d'arbitrage.

L'hon. M. MEIGHEN: Alors, ce n'est plus de l'arbitrage; c'est simplement une expropriation.

M. GERMAN: Pas du tout. Il ne s'agit pas d'expropriation; l'affaire serait soumise au juge de la cour de l'Echiquier qui remplirait le rôle d'arbitre.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député demande-t-il que cette affaire soit soumise au juge de la cour de l'Echiquier, en qualité d'arbitre?

M. GERMAN: Ce n'est pas du tout ce que je dis.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député ferait mieux d'étudier les anciens projets que de chercher à en imaginer de nouveaux. En 1914, on nous proposait de prendre possession, non pas des rails, non pas de la voie, non pas de la propriété matérielle de la compagnie, mais des actions et d'en fixer le prix maximum à 30 millions. Cela ne laisse-t-il pas entendre que ces actions avaient au moins une valeur de 30 millions? Dans la résolution que nous étudions en ce moment, aucune valeur n'est mentionnée. Si les arbitres décident que les actions n'en ont aucune, nous n'aurons rien à payer. Mon honorable ami ne veut pas se fier au Gouvernement dans le choix d'un arbitre, parce qu'il suppose que nous voulons faire des faveurs à Mackenzie et Mann. Leur en avons-nous fait lorsque nous avons nommé la commission dont l'honorable député a vanté le rapport cet après-midi?

Nous sommes-nous entendus avec eux pour nommer des commissaires qui leur seraient favorables lorsque nous avons nommé sir Henry Drayton, M. Acworth et M. Smith? Mon honorable ami admet que ce sont les meilleurs commissaires que nous puissions choisir. Pourquoi choisirions-nous de bons commissaires et de mauvais arbitres? Si dans la présente résolution, nous avons proposé de soumettre l'affaire à la cour de l'Echiquier, je n'ai aucun doute que mon honorable ami aurait dit: Pourquoi n'avez-vous pas fait ce que je conseillais en 1914 et ce que l'honorable député le Saint-Jean (N.-B.) (M. Pugsley) a aussi conseillé en 1916? Parlant de cette même résolution, l'honorable député de Saint-Jean, l'an dernier, disait: "C'est ce que l'on aurait dû faire alors et c'est ce qu'on devrait faire aujourd'hui". Comment se fait-il que l'honorable député change d'avis si promptement? Que voudrait-il qu'il fit le

[M. German.]

Gouvernement? Du moment que nous manifestons l'intention de suivre son conseil, il déclare que nous n'en pouvions pas suivre de plus mauvais. Il nous force, pour ainsi dire, à supposer que lorsqu'il conseille quelque chose au Gouvernement, il ne croit pas ce qu'il dit ou qu'il ne connaît pas la question qu'il traite.

M. CARVELL: J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, comme toujours, les remarques de l'honorable député de Welland (M. German) ainsi que celles du solliciteur général (M. Meighen). Je ne vois pas à quoi vise mon honorable ami.

L'hon. M. MEIGHEN: A l'honorable député de Welland.

M. CARVELL: Dans ce cas, le solliciteur général est un bien mauvais tireur. Non seulement, il n'a pas atteint le but qu'il visait, mais il n'a pas réussi à nous faire comprendre quel était ce but. Tout membre du comité a droit à son opinion et je ne vois pas pourquoi on voudrait le malmenier s'il entreprend de l'exprimer. Quoi qu'il en soit, je me risque à exprimer ma manière de voir sur cette question. Je dirai tout d'abord que je n'approuve ni l'attitude du Gouvernement ni celle de l'honorable député de Welland. On ne doit pas exiger d'un membre du Parlement qu'il vote en faveur d'une proposition qu'il croit dangereuse, simplement parce que le char de Juggernaut est en marche et que l'opinion publique se manifeste avec une force irrésistible. J'ai toujours été d'avis que si un homme pense d'une certaine manière, il doit d'abord affirmer son opinion et travailler ensuite à convaincre le public qu'il a raison. S'il arrive qu'il s'est trompé, il n'a qu'à laisser le peuple faire comme il l'entendra.

Cela peut être une attitude fort cavalière, mais telle a toujours été ma manière de voir. Je n'ai pas foi en aucune sorte de nationalisation. Je m'oppose à ce que le ministère aille aussi loin qu'il va à l'égard de l'acquisition projetée du réseau du Nord-Canadien. Le ministre des Finances a dit que l'intention est de créer une commission qui sera soumise aux Chambres, et qui ne sera pas sous la férule du ministère. Eh bien; si celui-ci réussit dans ce projet, il aura fait un grand pas dans la bonne voie. Cependant, nulle personne qui a, comme moi, toujours vécu dans les Provinces maritimes ne saurait déclarer franchement qu'il approuve la nationalisation des voies ferrées. Je sais que, dans l'Ontario, la nationalisation est un fétiche; la population a un culte pour